

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS52

présenté par
M. Robiliard, rapporteur

ARTICLE 2

I. - À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« par les »,

le mot :

« aux ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle